



Décembre 2021

ACTU SOCIALE DDFIP 86

Ce 10 décembre la Directrice départementale des finances publiques de la Vienne a fait paraître au recueil des actes administratifs un arrêté réduisant à une demi-journée par jour les horaires d'accueil de la trésorerie de Poitiers, rue Riffault.

Cette décision a été prise contre l'avis unanime des représentants du personnel, à l'instar des réductions des horaires d'ouverture au public des sites de Chatellerault, de Montmorillon, et de Poitiers – rue de Slovénie.

Nous vous invitons à lire nos compte-rendus des CTL des 2 et 9 décembre (disponible sur notre site), avec au programme :

- la réduction des horaires d'ouverture ;
- les ponts naturels 2022 ;
- synthèse du dialogue de performance entrant de la Directrice ;
- Information sur l'étude de faisabilité d'un SFACT à Loudun ;
- présentation du périmètre d'intervention des CDL de Poitiers ;
- information sur le dispositif VoxUsagers.

Les difficultés pour appeler nos services, attendre une réponse à un mail ou à un courrier, sont connues, et s'aggravent d'année en année au gré des suppressions d'emplois.

Des guichets ouverts, donc des emplois, c'est une nécessité.

À la DDFIP de la Vienne, l'administration ne pourvoit pas tous les emplois : 13 contractuels ont été recrutés en cette fin d'année afin de combler les vacances. Il reste encore une dizaine de postes non pourvus au 1er décembre 2021. A cela s'ajoutent les nombreux départs à la retraite qui ne seront pas tous remplacés en 2022.

C'est dans ce contexte que l'on vient d'apprendre la suppression de 2 emplois dans le département au 1er janvier prochain ! Inadmissible !

Un CTL "emploi" aura lieu le 10 janvier 2022. On connaîtra alors les services impactés par ces suppressions et par les différents transferts qui s'exercent entre services comme chaque année.

Nous vous invitons également à lire le compte rendu du dernier CHSCT en ligne : [lien CHSCT](#)

MUTATIONS 2022



La campagne de mutation s'ouvre ce jeudi 16 décembre et s'achèvera le vendredi 21 janvier 2022.

Calendrier prévisionnel des mouvements de mutation communiqué par la Direction Générale.

F.O.-DGFIP vous propose un récapitulatif des dates :

INSPECTEURS

Mouvement général de mutation des inspecteurs des finances publiques (2022) et inspecteurs stagiaires promotion 2021/2022

Publication du mouvement



- Appel à candidatures pour les services centraux et les structures assimilées (2022) y compris pour les inspecteurs stagiaires de la promotion 2021/2022
- Appel à candidatures pour les Directions nationales et spécialisées et certains postes au choix au sein du réseau (2022)
- Appel à candidatures pour les directions hors-métropole (2022)
- Postes relocalisés

AGENTS C ADMINISTRATIFS

Mouvement général de mutation des agents administratifs de catégorie C

Publication du mouvement



- Appel à candidatures pour les services centraux et les structures assimilées (2022)
- Appel à candidatures pour les Directions nationales et spécialisées et certains postes au choix au sein du réseau (2022)
- Postes relocalisés

AGENTS C TECHNIQUES

Mouvement général des agents techniques de catégorie C

Publication du mouvement



CONTRÔLEURS

Mouvement général de mutation des agents de catégorie B

Publication du mouvement



- Appel à candidatures pour les services centraux et les structures assimilées (2022)
- Appel à candidatures pour les Directions nationales et spécialisées et certains postes au choix au sein du réseau (2022)
- Appel à candidatures pour les directions hors-métropole (2022)
- Postes relocalisés

GÉOMETRES CADASTREURS

Mouvement général de mutation des géomètres cadastrés

Publication du mouvement



AGENTS C STAGIAIRES

Entrée en scolarité



Publication du mouvement de 1^{ère} affectation



FORFAIT MOBILITE DURABLE (FMD)

Les agents qui utilisent un vélo (électrique ou non) ou qui ont recours au covoiturage (passager ou conducteur), pour se rendre sur leur lieu de travail au moins 100 jour par an, peuvent bénéficier d'un forfait annuel de 200 €, versé en début d'année N+1. Le nombre de jours (100) est modulé en fonction de la quotité de travail, ou de la durée de présence.

Attention : la demande doit être faite avant le 31 décembre 2021 (formulaire sur demande) !

Cas d'exclusion : non cumul avec la prise en charge partielle des frais de transport public.

COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

Pour les congés acquis en 2021 et non pris au 31 décembre 2021, la campagne CET sera ouverte du 10 au 31 janvier 2022.

Le bilan social, appelé aujourd'hui Rapport Social Unique, a été présenté par le directeur général récemment. Ce rapport fait état du nombre de jours placés sur les CET par l'ensemble des agents de la DGFIP, **il en ressort un « Équivalent Temps Plein Travaillé » égal à 1747,93 !** Autrement dit, cela dépasse le nombre de suppressions d'emploi pour 2022 qui est de 1506. Le nombre d'heures excédant la durée légale du travail équivaut pratiquement à 300 ETPT.

Si la direction continue à supprimer les emplois à ce niveau, et si les agents prennent la totalité de leurs congés, arrêtent de faire des crédits d'heure, le Directeur Général ne sera plus exemplaire, ses services ne tourneront plus !

C'est pourquoi nous ne pouvons que rappeler ce qui a déjà été écrit : le droit à congé est un droit statutaire. Le transfert contraint des congés et jours ARTT vers les CET ne favorise qu'un seul intérêt : celui de l'Administration.

Pour épargner sa santé pendant sa vie active, il faut consommer ses congés et non pas les épargner !

RAPPEL :

FO DGFIP 86 n'a pas pour intention d'inonder vos boîtes mail de messages incessants. Nous envoyons un mail par mois pour vous tenir informés.

Si vous souhaitez bénéficier d'informations supplémentaires ou faire remonter des difficultés, contactez-nous à l'adresse suivante : fo.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

N'oubliez pas de regarder régulièrement notre site internet pour suivre

l'actualité sociale de la Vienne :

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/086/>



**UN SYNDICAT ÇA SERT À ÇA
ET ON NE COMPTE PAS S'ARRÊTER LÀ !**

Vous pouvez vous désabonner à tout moment de ce message mensuel en nous le signalant, par retour de mail.